

Le Petit Malécazien



DECEMBRE 2018

Numéro 39

SOMMAIRE :

- Points travaux 2018
- Manifestation
- La fibre
- La maison Barbeys
- Les Monts d'Eole
- IGN
- Déchets
- Télécommunications
- Elagage
- Tarifs location salle
- Infos diverses
- Etat civil



Le mot du maire

Voici quelques pages, de notre rendez-vous semestriel pour reprendre la vie de notre commune.

Après l'aménagement de la place de la mairie, la réfection de la chaussée sur la RD 5.4, vont s'engager sur 2019 les travaux de réhabilitation de la maison Barbeys.

Nous avons sollicité l'aide de l'état, de la région et du département pour nous accompagner sur ce projet qui, je l'espère renforcera l'attractivité de notre centre bourg et rendra ainsi encore plus visibles les initiatives des différents acteurs de notre village.

Le vent souffle sur les hauteurs... Le projet éolien est à nouveau d'actualité.

Je tiens à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année en famille, chaleureuses et conviviales. Au plaisir de vous retrouver aux vœux de la municipalité.

Béatrice Fournel



Vœux de la municipalité

Dimanche 6 janvier 2019
À 11 h à la salle d'animation

La mairie sera fermée du mercredi 26 décembre au mercredi 2 janvier 2019 inclus.

POINTS TRAVAUX 2018

Place de la mairie

Dépenses	
Fuyatier	27 882,60 €
Chartier	45 473,01 €
Chaize	12 106,44 €
Eurovia	16 178,70 €
Total	101 640,75 €

Recettes	
Réserve Parlementaire	5 000,00 €
Département (enveloppe de Solidarité)	7 000,00 €
Contrat Ruralité Roannais	12 353,00 €
Voirie (environ)	7 191,00 €
Total	31 544,00 €

Emprunt de 50 000 € au Crédit Agricole

Montée de la Charpenay et Allée des Platanes

Dépenses	
Chaize	4 800,00 €
Fuyatier	9 585,00 €
Eurovia	46 487,94 €
Eurovia	10 449,52 €
Total	71 322,46 €

Recettes	
Amendes de police	15 000,00 €
Enveloppe voirie	21 160,00 €
Total	36 160,00 €

MANIFESTATIONS DE L'ANNEE

- Dimanche 27 janvier :** Concours de belote de la Société de Chasse
- Samedi 15 février :** Vente de pizzas du sou des écoles
- Samedi 9 mars :** Défilé du Carnaval à Chirassimont du sou des écoles
- Samedi 23 mars :** Vente de boudin de la société de Chasse
- Samedi 23 mars :** Soirée des classes en 9
- Samedi 15 juin 2 :** Concours Bouvier Thomas et coupe René et Hugues Volle, organisé par les Boules
- Samedi 29 juin 2019 :** Spectacle de fin d'année à Chirassimont
- Samedi 6 juillet 2019 :** Fête des classes
- En août 2019 :** Ball-trap et concours de pétanque organisé par la chasse
- En octobre ou novembre** Marché d'automne organisé par Récup & Créé
- 6 et 7 décembre 2019:** Téléthon



#206510118

La fibre à Machézal



La fibre va révolutionner votre pratique d'Internet !

Le déploiement de la fibre optique sur la commune de Machézal est financé par le SIEL-Territoire d'énergie (33%), La CoPLER (33%), l'Etat (25%) et la région Auvergne-Rhône-Alpes (9%). Les travaux sont réalisés dans le cadre du programme THD42 qui vise à raccorder tous les foyers de la Loire en Très Haut Débit.

La fibre pour tous en 2019

Les travaux de desserte locale ont terminés. Il s'agit de créer le réseau fibre optique empruntant des fourreaux souterrains ou en aérien sur des poteaux. La fibre arrive ainsi à proximité de chaque habitation/immeuble. Des points de branchement optique sont prévus pour alimenter 2 à 3 foyers chacun sur l'ensemble de la commune. Des contrôles ont lieu en cette fin d'année pour vérifier l'intégralité des 250 lignes individuelles de la commune et près de 850 autres connectées au même central fibre optique situé à Chirassimont(Point de mutualisation). Les réseaux sont également tracés et répertoriés de manière informatique. Ces opérations techniques indispensables pour un bon fonctionnement du réseau doivent s'achever en fin d'année.

Courant d'année 2019, une réunion publique sera organisée pour expliquer la démarche de raccordement.

Demander son raccordement est gratuit

Suite à la réunion publique, les habitants de la commune pourront se rendre sur le site www.thd42.fr et accéder à l'espace raccordement.

Dans cet espace, en renseignant votre adresse, vous pourrez retrouver votre maison (vue aérienne). Sur chaque habitation, une pastille colorée signale que le logement est éligible et qu'un raccordement est possible. Si la pastille est verte, la demande de rendez-vous se fait en suivant les instructions.

Votre raccordement concerne la liaison de votre habitation en fibre optique depuis le domaine public et la pose d'une prise terminale optique chez-vous.

Les pastilles resteront vertes jusqu'à l'**arrivée des fournisseurs d'accès sur la commune, soit environ 3 mois après la réunion publique**. A partir de cette date, les raccordements seront toujours gratuits, les pastilles passeront en bleu et la demande de raccordement gratuit pourra se faire via un fournisseur d'accès Internet.

Dans tous les cas, le raccordement sera gratuit et réalisé sous le contrôle du SIEL-TE.

Préalablement à l'intervention de l'entreprise pour poser votre prise individuelle (PTO), il est indispensable de prévoir le passage de la fibre chez vous, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur. La ligne de fibre va emprunter le même cheminement que votre ligne téléphonique actuelle.

Il faut donc vous assurer que le passage est possible dans les mêmes conduites (fourreaux, gaines, goulottes) ou alors en faire reposer en parallèle par un artisan local. Le câble de fibre pourra aussi être collé en apparent sur les plinthes si aucun passage dans les cloisons n'est prévu. Le raccordement est gratuit, mais pas les travaux annexes chez vous (percer un mur, déboucher une gaine...). L'entreprise en charge de votre raccordement vous posera certainement des questions par téléphone ou par Email sur cette préparation en amont de l'intervention.

Maison Barbeys



Nous sommes heureux de vous présenter l'aboutissement de notre travail sur ce bien.

Pour rappel, la commune de Machézal a acquis en décembre 2012 ce bâtiment d'une très grande surface et de facture intéressante avec un partage entre ancien atelier, ancien commerce, garage et logement. La position centrale de ce bâtiment est un vrai enjeu pour le cœur du village et une belle opportunité pour la commune.

Avec la fermeture du restaurant « Le Myrrhis » en 2014, la réflexion a été reportée. Nous ne pouvions envisager de porter 2 projets de grande ampleur.

L'installation, en 2017, de La Part des Autres nous permet de reprendre notre démarche.

En parallèle, nous avons travaillé avec la société de chasse qui était en recherche d'un local pour répondre aux normes d'hygiène. Nous leur avons proposé la partie en sous-sol du bâtiment.

L'aménagement est actuellement en cours de finition.

Aidés du cabinet Oxyria, nous avons repensé la destination de ce bâti, idées que nous avons déjà échangées dans le cadre de notre démarche d'Etude d'Aménagement Global de Bourg proposée par le Département.

3 espaces vont donc être définis :

La bibliothèque : actuellement située route de Chirassimont, le local est exigü. Nous souhaitons rapprocher ce service au cœur du village dans un espace plus spacieux et fonctionnel qui pourra se moduler avec l'espace voisin et ainsi être agrandi pour accueillir les élèves de notre école et des animations dans de meilleures conditions.

L'espace rencontre : cet espace sera créé pour l'accueil ponctuel de nos producteurs locaux. Nous voulons un lieu convivial qui permettra d'échanger et de rapprocher la culture de l'agriculture. Nous misons sur un équipement modulable qui pourra évoluer en fonction des utilisations.

Le local de la cure, actuellement, mis à disposition pourra être repensé et facilement transformé en logement adapté puisque qu'il bénéficie déjà d'une rampe d'accès.

Des logements : 3 étaient prévus dans le projet initial mais nous envisageons de n'en faire que 2 pour rester dans une enveloppe de travaux raisonnable.

Nous avons fait le choix d'un logement adapté en rez de chaussée pour proposer à nos aînés un logement en centre bourg adapté et fonctionnel.

Pour le logement à l'étage en duplex, il bénéficiera d'une grande terrasse pour accueillir une famille.

Une attention toute particulière sera apportée sur les critères qualitatifs en matière de choix des matériaux de constructions, écologiques et économiques. Un travail est mené avec le Siel pour étudier les systèmes d'énergie.

Nous avons mobilisé différents partenaires afin que le financement de la commune soit réduit, vous trouverez ci-joint le détail du prévisionnel.

Nous rentrons dans le cadre des marchés publics. Depuis octobre 2018, ces derniers se traitent par dématérialisation.

L'ouverture des plis a été réalisée le 10 décembre 2018. Tous les lots n'ont pas été pourvus.

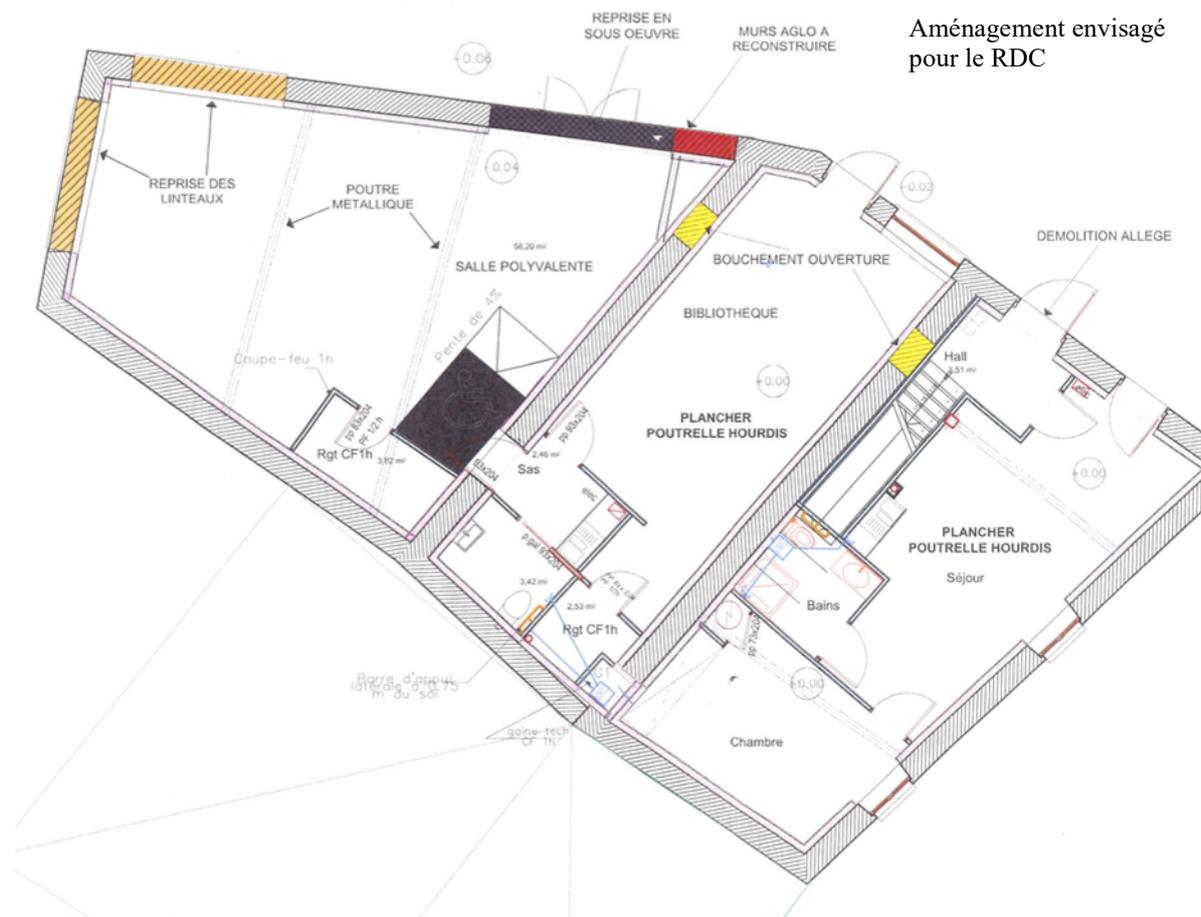
Les travaux devraient débuter courant février pour une livraison sur la fin de l'année 2019.

Résultat d'appel d'offres

Lots	Montant TTC	Nom de l'entreprise retenue
Lot n° 1 : Démolitions -gros œuvre - façades	93 858,00 €	SAS Fuyatier
Lot n° 2 : Etanchéité	21 701,58 €	SAS Etancoba
Lot n° 3 : Charpente - couverture - zinguerie	- €	Lot infructueux*
Lot n° 4 : Menuiseries extérieures	76 656,82 €	Créabois
Lot n° 5 : Plâtrerie - peinture	51 183,00 €	Patrick Freddo
Lot n° 6 : Carrelage	- €	Lot infructueux*
Lot n° 7 : Sols minces	6 300,00 €	Brossard Frères
Lot n° 8 : Plomberie	- €	Lot infructueux*
Lot n° 9 : Electricité	29 667,48 €	Muselle
* estimé pour un coût total de	84 000,00 €	
Total	363 366,88 €	

Dépenses	
Travaux	363 366,88 €
Maîtrise d'œuvre + frais	63 240,00 €
Imprévus	14 760,00 €
TOTAL	441 366,88 €

Recettes	
Leader (Europe)	40 000,00 €
Detr (Etat)	72 800,00 €
CAR (Région)	60 000,00 €
Enveloppe territorialisée (Département)	136 000,00 €
Commune	132 566,88 €
Total	441 366,88 €

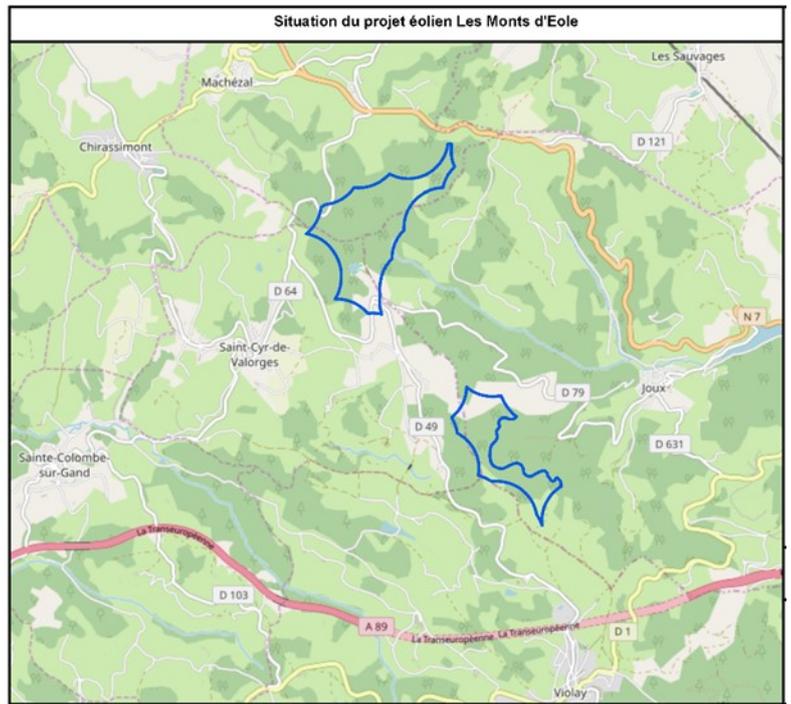


Zoom sur le projet éolien « Les Monts d'Eole »

L'implantation des éoliennes sur les hauteurs de Machézal est un sujet qui revient régulièrement à l'ordre du jour du conseil municipal et qui fait débat.

La municipalité s'était positionnée défavorablement sur ce projet.

De nouveaux éléments nous ont été communiqués pendant l'été : le projet allait voir le jour avec ou sans nous.



Nous avons donc à nouveau reçu les représentants de la société RES.

Il en ressort que la commune n'est pas en position de force pour s'opposer au projet d'autant plus que les autorisations pour un tel dossier sont validées au niveau de la préfecture.

Aussi, nous avons le choix de prendre un rôle consultatif en restant en dehors du projet ou participatif en prenant part aux décisions.

C'est cette dernière option que le conseil municipal a retenu pour intégrer le comité de pilotage du projet, participer à son développement et bénéficier des retombées issues des initiatives créées.

Les missions du comité de pilotage, composé actuellement des élus de Joux, Saint-Cyr-de-Valorges et Violay sont de co-construire le projet avec RES pour en faire un projet de territoire, mettre en place une concertation territoriale et faciliter l'information et la communication sur l'avancement du projet.

Nos représentants seront Angélique Muguet, Christophe Mathelin et Laurent Bissuel.

Ce projet, co-développé par les sociétés RES, EnR du Forez et en partenariat avec les communes d'implantation, sera situé sur le territoire des communes de Saint-Cyr-de-Valorges, Joux et Machézal. 6 à 8 éoliennes pourront être installées exclusivement dans les aires bleues de la carte ci-contre.

Où en est le projet ?

Les positions définitives des éoliennes ne sont pas encore connues à ce stade. Actuellement, l'ensemble des études environnementales, paysagères, acoustiques et techniques sont en cours de réalisation.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Le calendrier prévisionnel du projet est résumé dans la frise suivante :



Quelles informations sur ce projet ?

Une réunion publique et plusieurs permanences en mairie seront organisées au cours du premier trimestre 2019. Leurs dates vous seront communiquées très prochainement.

IGN

L'Institut National de l'Information Géographique (IGN) et Forestière est intervenu sur notre commune, dans le cadre de travaux d'entretien du réseau de Nivellement Général de la France.

Une équipe de géomètres de l'institut a procédé à des relevés et les 3 repères de nivellement déjà installés sur notre commune ont été vérifiés. Cela constitue un avantage pour la commune car celle-ci bénéficiera d'un rattachement à moindre coût à la référence verticale nationale pour tous les travaux d'aménagement.

Ce repère de nivellement est un point matérialisé dont l'altitude est déterminée avec précision. Chaque repère fait l'objet d'une fiche signalétique le décrivant et fournissant son altitude. Les travaux d'entretien du réseau de nivellement répondent aux besoins des acteurs de l'aménagement du territoire qui, comme maîtres d'ouvrage confient leurs travaux à des cabinets de géomètres. Le réseau de nivellement est essentiel aux études d'écoulement des fluides ou de circulation des véhicules (irrigation, assainissement des eaux, travaux de génie civil...).

Sur notre commune, ces repères sont situés près de la porte du cimetière, à droite du parvis de l'église et sur la façade de la mairie.

Ci-dessous la fiche correspondante au repère de nivellement de la mairie.

IGN <i>Nivellement Général de la France</i>	
Repère de nivellement	
Matricule : Q'.B.O3 - 150b	Système d'altitude : NGF-IGN 1969 617,011 m <small>ALTITUDE NORMALE</small>
Année de dernière détermination : 2018 Repère vu en place en 2018	
Type : M REPERE CYLINDRIQUE DU NIVELLEMENT GENERAL	
Complément :	
Système : RGF93 (ETRS89) - Ellipsoïde : IAG GRS 1980	
Longitude (dms) : 4° 18' 08.5" E	Latitude (dms) : 45° 55' 20.3" N
Système : RGF93 (ETRS89) - Projection : LAMBERT-93	
E (km) : 800.93	N (km) : 6536.68
Département : LOIRE Numéro INSEE : 42128 Commune : MACHEZAL	
Voie suivie : D.5	
de : N7 (LA FONTAINE) à : CHASSIRAMONT	
Côté : Gauche PK : 63,14 km Distance : 0,10 km du repère Q'.B.O3 - 151	
Localisation : AU NORD-EST DU CARREFOUR AVEC LA D.5-4	
Support : MAIRIE-ECOLE DE MACHEZAL	
Partie support : MUR DE FACADE SUD-OUEST, FACE ROUTE	
Repèrments : A 0.12 M DE L'EXTREMITE SUD-EST A 0.50 M AU-DESSUS DE LA COUR	
Remarques : Exploitable par GPS depuis une station excentrée Ce repère appartient à un triplet. Liste des repères du triplet : Q'.B.O3 - 150a , Q'.B.O3 - 150b , Q'.B.O3 - 151	



PRÉSERVONS NOTRE VILLAGE ET NOTRE MILIEU NATUREL : SOYONS VIGILANTS !

Des dépôts sauvages de déchets sont régulièrement découverts sur la commune, aux abords des containers, des fossés...

Se débarrasser de ses déchets encombrants sur un trottoir, au coin d'un bois ou dans une rivière est un comportement irresponsable, mais malheureusement encore trop fréquent.

Ces agissements posent plusieurs problèmes notamment des nuisances olfactives, un danger sanitaire potentiel et des risques d'accident quand ils empiètent sur la voie publique.

Ces déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent les paysages.

Comme souvent rappeler dans nos précédents bulletins, les dépôts sauvages d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères **sont interdits** sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés depuis la loi du 15 juillet 1975. Les infractions sont passibles de poursuites et de pénalités dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur tel que le Code pénal art R632-1 et R 644-2.

Appel au civisme et à la propreté

Rappelons qu'au-delà de l'atteinte portée à l'environnement, ces dépôts sauvages représentent un coût supplémentaire pour la collectivité qui doit organiser l'enlèvement des déchets et le nettoyage des sites concernés.

Conscients que ces actes ne sont pas forcément commis par des personnes résidant sur la commune, merci d'être vigilants et de signaler en mairie toute observation afin de contribuer à baisser ces infractions.

Nous pourrions nous rapprocher de la gendarmerie.



Rappel du ramassage des ordures ménagères

Pour Machézal, c'est le lundi !

En porte à porte pour les habitants du bourg quand la voie est accessible au camion et aux points d'apport volontaires pour la campagne.

Le dépôt et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers et assimilés doivent être effectués conformément aux jours, heures de collecte et autres prescriptions arrêtés par la Communauté de Communes.

La collecte commence dès 6 h du matin. Vos ordures ménagères en sacs fermés ou en bac doivent être sorties la veille ou tôt le matin.

ENTRETIEN DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Vous êtes nombreux à vous manifester en mairie sur les problèmes de téléphonie et d'abandon des lignes.

Par arrêté du 27 novembre 2017, la société Orange a été désignée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) comme opérateur chargé de fournir les prestations raccordement et service téléphonique.

Suite à de nombreux dysfonctionnements du réseau constatés sur le territoire national et des retards d'intervention, l'ARCEP a mis en demeure le groupe Orange de respecter son obligation de qualité de service en tant qu'opérateur du service universel de téléphone fixe.

Dans ce cadre, l'ARCEP a développé un outil permettant aux particuliers, entreprises et collectivités de l'alerter sur les anomalies rencontrées dans le service des opérateurs fixes, mobiles et postaux.

Sur cet outil en ligne, vous pourrez facilement faire remonter les problèmes que vous pouvez rencontrer. Cela permettra à l'ARCEP de mesurer leur ampleur et ainsi inciter les opérateurs à être plus efficaces sur le terrain.

www.jalerte.arcep.fr



ELAGAGE DES ARBRES



Les arbres situés sur le bord des routes sont des éléments forts de notre paysage, qui participent à l'amélioration de notre environnement. Ils constituent un patrimoine naturel indispensable à notre qualité de vie.

Afin que nos platanes puissent profiter pleinement du printemps, une première coupe a été réalisée avant Noël sur l'allée. Il en a été de même pour le tilleul de la place de l'église.

En 2019, ce sera au tour des arbres route de Chirassimont.

Pour réaliser ce travail, nous avons fait appel aux services de l'entreprise Poulard de St Victor sur Rhins pour un coût global de 1 932 €.

A noter la mobilisation de notre agent communal et de ses collègues de Chirassimont et de Fourneaux pour le broyage des branches et l'évacuation.

TARIFS LOCATION SALLE E.R.A. 2019

Particuliers commune week-end	325 €
Particuliers extérieurs commune week-end	475 €
Associations commune week-end (2 utilisations/an)	200 €
Pour les suivantes	320 €
Associations extérieures commune week-end	445 €
Assemblées générales avec buffet	300 €
Arrhes (particuliers et associations)	100 €
Caution (salle)	1 000 €
Caution (sono)	500 €

Rappel :

Les réservations de la salle se font auprès du secrétariat de mairie

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal) qui doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

ELECTIONS

En 2019, entrée en vigueur du Répertoire Electoral Unique.

Pour pouvoir voter aux élections européennes du 26 mai, 2019, les inscriptions sur la liste électorale seront possibles jusqu'au samedi 30 mars 2019 .

Tous les électeurs recevront une nouvelle carte électorale avec un numéro d'électeur Insee.

RECENSEMENT CITOYEN

Tout jeune Français de 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de la mairie de son domicile.

Quand se faire recenser ?

Le jeune doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^{ème} mois qui suit celui de l'anniversaire. Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

La démarche

Le jeune peut faire la démarche lui-même ou se faire représenter par l'un de ses parents.

Justificatifs à fournir

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille à jour.

Goûter de fin d'année

Comme chaque année, le conseil municipal a donné rendez-vous aux plus de 60 ans de la commune pour un après-midi convivial autour de friandises et boissons.

Le tout dégusté bien évidemment avec modération !



Nous en avons profité pour faire connaissance avec une nouvelle habitante de la commune et souhaiter un très bon anniversaire à Mme Laurent. Un beau moment de partage et de rencontres malgré une assemblée peu nombreuse.

Récup & Créé

Lors de notre précédent numéro, nous avons commis un impair....

Le printemps et l'été 2018 ont été l'occasion d'évènements très sympathiques sur la commune et nous avons oublié de citer le marché des Créateurs et le vide grenier proposés le 3 juin par l'association Récup & Créé.

Encore mille excuses pour cet oubli car vraiment cette manifestation a connu un vif succès pour une première édition. Souhaitons que cette initiative en augure encore de nombreuses.

A noter que l'association s'est installée dans l'ancienne salle de classe route de Chirassimont pour des locaux plus vastes où les membres pourront donner libre cours à leur fantaisie créative.

Alors si vous aussi, vous avez des idées et des envies, l'équipe de Récup & Créé vous accueille les lundis et jeudis après-midi.

Un atelier enfant est proposé chaque mois sur inscription.



iD-CAD

Bureau d'étude et d'ingénierie en agencement et construction
Maître d'Œuvre en conduite de travaux

PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

Plans de maisons et locaux commerciaux
Optimisation des espaces
Visuels photo-réalistes
Déclarations juridiques
Maîtrise d'Œuvre

Pour tous vos plans et projets immobilier, iD-CAD intervient vous assurant la plénitude d'un interlocuteur unique garant de votre entière satisfaction

<https://www.idealdesigncad.com/>

07 84 91 22 98 - design.dcad@gmail.com

ETAT CIVIL



NAISSANCES

Candice, Marie DUBESSY Fille de Pauline BRESCANCIN et Pierre DUBESSY (Le Moulin)	le 17 février 2018
Naël, Alain, Albert DESHOUILLERES VALLET Fils de Ambre DESHOUILLERES et Loïc VALLET (La Forest)	le 18 mars 2018
Tom GAREL Fils de Adeline DUTEL et Stéphane GAREL (La Fontaine)	le 20 mars 2018
Gianni CHATELARD FOURNIER Fils de Cynthia FOURNIER et Jonathan CHATELARD (Bonnerie)	le 29 mars 2018
Louis, Henri, Philippe MAIER Fils de Stéphanie et Richard MAIER (La Roche)	le 28 septembre 2018
Jade, Marie HAVYARIMANA Fille de Julie WEBER et Fabien HAVYARIAMANA (Le Bourg)	le 7 octobre 2018
Liam LAFOND Fils de Emilie VOISIN et Alexis LAFOND (La Fontaine)	le 4 décembre 2018

DECES



Marie, Georgette PONTET (la Fontaine)	le 19 février 2018
Gilles, Louis, Etienne GUILLEMIN (La Fontaine)	le 30 août 2018
Jacky, Claude, Antoine DUMAS (rue Goutailler)	le 13 décembre 2018

MARIAGES

Manon DELAYE et Wilfried LAPIERRE (La Fontaine)	le 19 mai 2018
Marion GUILLOT et Bertrand MATHIEU (La Roche)	le 9 juin 2018

